FFSA

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOMS

VISA LIGUE N° 13

EN DATE DU 5/02/2020

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE du BOCAGE
Organise le 1er Mai 2020 avec le concours du Saint-Lô Automobile Club un slalom régional
Sous le patronage de L'A.S. A du Bocage
Un slalom dénommé : **50ème SLALOM De SAINT-LO**

VISA FFSA N° 106
EN DATE DU 5/02/2020

Cette compétition compte pour :
...la coupe de France des slaloms 2020
...le championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie
...le challenge des Sponsors de l'A.S.A du Bocage
Le présent règlement a été approuvé par la Ligue ..... sous le numéro ..... en date du ....., et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro ..... en date du .....

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mme. QUERU Sylvie	Licence n° 14914
Commissaires Sportifs :	Mme. LENGLINE Virginie	Licence n° 192460
	Mme. LE MASLE Dany	Licence n° 1087
Directeur de Course :	Mr. leredde Philippe	Licence n° 8465
Directeur de Course Adjoint ou Adjoint à la DC :	Mr. POTET Didier	Licence n° 112692
Commissaires Techniques (1B au minimum) :	Mr. QUERU William	Licence n° 14922
	Mr. TOUPET Michel	Licence n° 40894
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Mr. HELYE Francis	Licence n° 1752
Médecin	Mr.DE LIMA MARTINS Vitor	Licence n° 158389
Chargés des commissaires de piste	Mme. LEREDDE Martine	Licence n° 188848
Chronométreurs (1C au minimum) :	Mr. HAREL Hervé	Licence n° 23003

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le Lundi 27 Avril 2020 à 24 heures.
Publication de la liste des engagés le Jeudi 30 Avril 2020
Vérifications administratives le Jeudi 30 Avril 2020 de 16 heures à 19 heures 00.
le Vendredi 1er Mai 2020 de 7 heures 30 à 9 heures00.
Lieu : Zone Neptune 2 Rue Henri Claudel Saint-Lô
Vérifications techniques le Jeudi 30 Avril 2020 de 16 heures à 19 heures.
le Vendredi 1er Mai 2020 de 7 heures 30 à 9 heures 15.
Lieu : Zone Neptune 2 Rue Henri Claudel Saint-Lô
1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif le Vendredi 1er Mai 2020 à 8 heures 30.
Lieu : Zone Neptune 2 Rue Henri Claudel Saint-Lô
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 9 heures 30.

Essais non chronométrés le 1er Mai 2020 de 8 heures 30 à 9 heures 30.
Essais chronométrés le 1er Mai 2020 de 9 heures 45 à 11 heures 00.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 11 heures 15.

Course :

- 1ère manche le 1er Mai 2020 à partir 11 heures 15 à 12 heures 15.
- 2ème manche le 1er Mai 2020 à partir 14 heures 00.
- 3ème manche le 1er Mai 2020 à l'issue de la 2éme manche
- 4éme manche le 1er Mai 2020 à l'issue de la 3éme manche **(sous réserve)**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.
Affichage des résultats provisoires le 1er Mai 2020 : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Lieu : Zone Neptune 2 Rue Henri Claudel Saint-Lô
Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :
Lieu : Zone Neptune 2 Rue Henri Claudel Saint-Lô
Remise des prix le 1er Mai 2020 vers 18 heures 30 lieu : Zone Neptune 2 Rue Henri Claudel Saint-Lô

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.
Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :
Adresse : **André DESSOUDE-Zone Delta 50000 SAINT-LO**
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 9 heures 15.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme RABEC Anne Marie
30 Rue du pont de la pierre 50680 Saint Clair sur L'elle
Tel : 02 33 05 32 74 mail rabeccoyote1@orange.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le Mercredi 29 Avril 2020 à24 heures.

Les frais de participation sont fixés à 180 €, réduits à 90 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 90

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire : néant
- Publicité optionnelle : néant

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le 50ème Slalom de Saint-Lô

a le parcours suivant (voir plan)

Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.

La course se déroulera en 4 manches. **(Sous réserve)**

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.
Départ : Rue Henri Claudel
Arrivée : Rue Henri Claudel
Longueur du parcours 1200 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés Rue Louise Michel
Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 7 heures, le 1er Mai 2020
Les remorques devront être garées Rue Louise Michel

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course au parc départ Henri Claudel
- Pendant les vérifications au parc des vérifications Henri Claudel
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée Henri Claudel

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanence (s) sera(ont) organisée(s).
Lieu : Zone Neptune2 Rue Henri Claudel Saint-Lô de 8 heures 00 à 19 heures30.
Téléphone permanence n° 06 64 36 44 79
Centre de secours le plus proche
Lieu : SAINT-LO Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entre dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms

Pénalités appliquées par la direction de course

Quille renversée ou déplacée ....pénalité de 2 secondes par quille

Chicane manquée **ou erreur de tracé ..... Nom pris en compte de la manche**

Quille STOP renversée, ou dépasse.....10 secondes de pénalité

Ordre de passage non respecté dans la manche.....5 secondes de pénalité

Nom présence de la voitures au parc fermé d'arrivée ..... Disqualification par le collège

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure manche.

Les classements provisoires seront affichés à 18 heures 30, lieu : Zone Neptune 2 Rue Henri Claudel Saint-Lô

et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEES

Néant

10.2P. PRIX

Néant

10.3P. COUPES

Il sera attribué une coupe de la façon suivante :

...Aux trois premiers au scratch

...Aux premiers de groupe et classe

...A la première féminine

...A un commissaire de piste désigné par tirage au sort

NB : les coupes de groupe et classe ne sont pas cumulables

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

.la remise des coupes aura lieu le 1 er Mai 2020 vers 18 heures 30

Zone Neptune 2 Rue Henri Claudel Saint-Lô

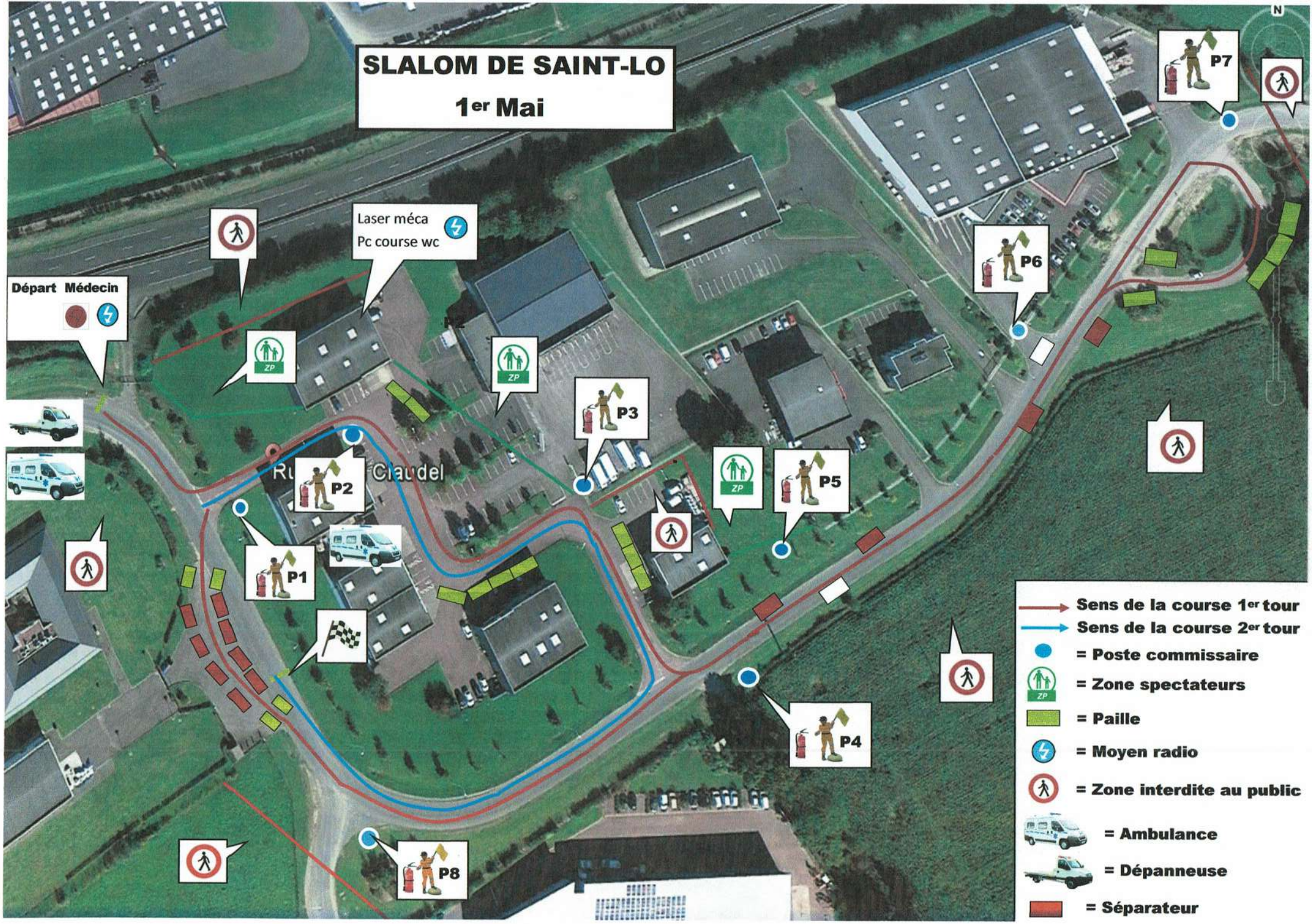
SLALOM DE SAINT-LO
1er Mai
Laser méca
Pc course wc
Départ Médecin
P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
Sens de la course 1er tour
Sens de la course 2er tour
= Poste commissaire
= Zone spectateurs
= Paille
= Moyen radio
= Zone interdite au public
= Ambulance
= Dépanneuse
= Séparateur